





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-80**

Séance publique du

22 mars 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1150477-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : POLE D'ACTIVITES DES MILLES - RUE JEAN RENE GUILLIBERT GAUTIER DE LA LAUZIERE - ACQUISITION FONCIERE A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA SNC PROVENCE L'ETOILE

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2019

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : POLE D'ACTIVITES DES MILLES - RUE JEAN RENE GUILLIBERT GAUTIER DE LA LAUZIÈRE - ACQUISITION FONCIERE A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA SNC PROVENCE L'ETOILE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la requalification de la rue Jean-René Guillibert Gautier de la LAUZIÈRE sur le Pôle d'Activités, la Commune poursuit l'acquisition foncière de parcelles de terrains nécessaires aux aménagements de voirie réalisés par la Métropole dans ce secteur.

A ce titre, la SNC PROVENCE L'ETOILE s'est engagée à céder à l'euro symbolique une bande de terrain d'environ 104 m² à détacher de la parcelle cadastrée KB n° 149 dont elle est propriétaire.

En conséquence, je vous demande Mes Chers Collègues, de :

- **DECIDER** l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise de terrain d'environ 104 m² à distraire de la parcelle cadastrée KB n° 149 appartenant à la SNC PROVENCE L'ETOILE, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en découlent.

DL.2019-80 - POLE D'ACTIVITES DES MILLES - RUE JEAN RENE GUILLIBERT GAUTIER
DE LA LAUZIÈRE - ACQUISITION FONCIÈRE A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA
SNC PROVENCE L'ÉTOILE-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

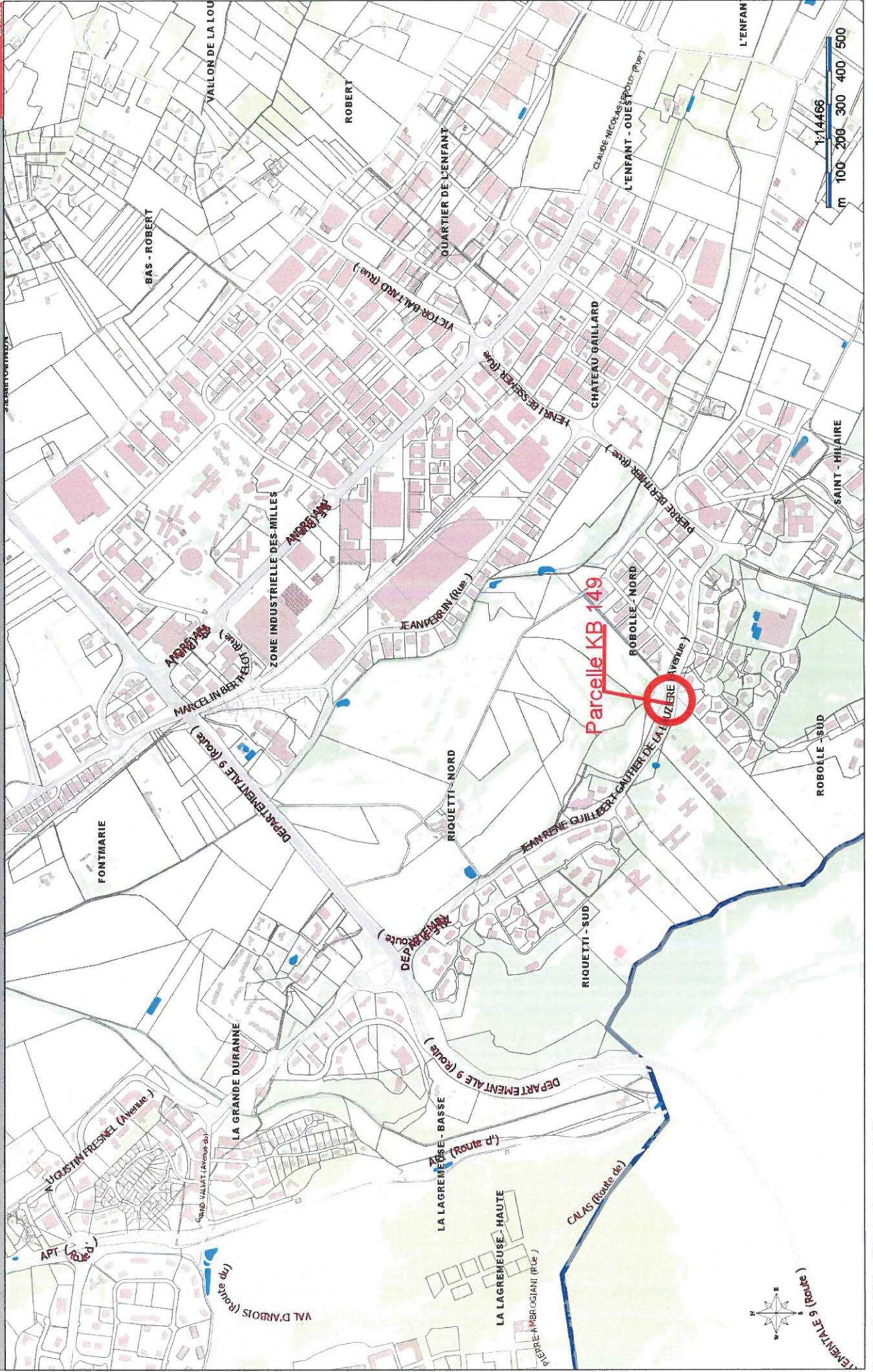
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Mme MERGER

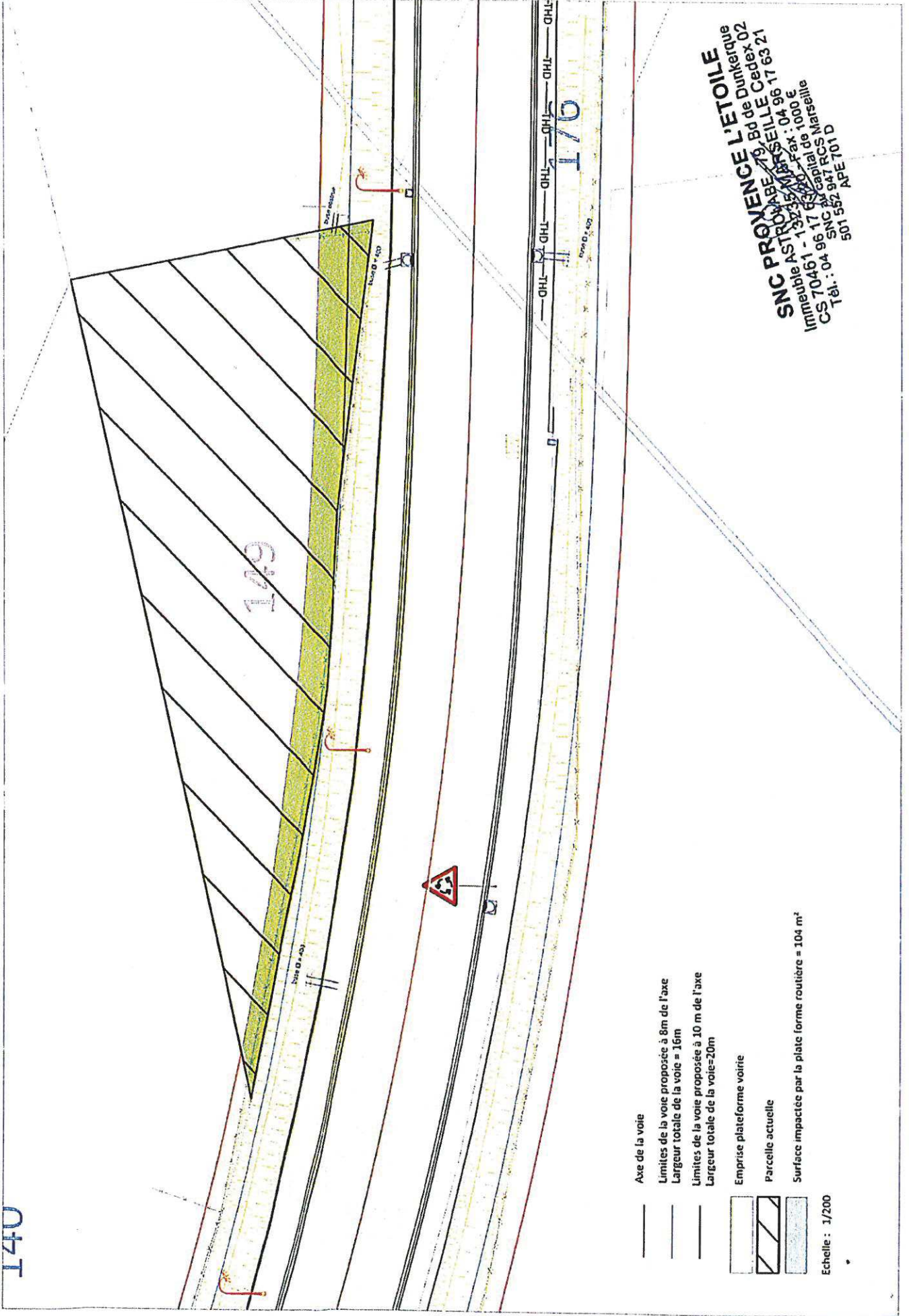


1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Plan de situation parcelle KB n° 149



140



- Axe de la voie
- Limites de la voie proposée à 8m de l'axe
- Largeur totale de la voie = 16m
- Limites de la voie proposée à 10 m de l'axe
- Largeur totale de la voie=20m
- ▭ Emprise plateforme voirie
- ▨ Parcelle actuelle
- ▭ Surface impactée par la plate forme routière = 104 m²

Echelle : 1/200

SNC PROVENCE L'ETOILE
 Immeuble ASTOR ABBE 79, Bd de Dunkerque
 CS 70461 - 13235 MARSEILLE Cedex 02
 Tél : 04 96 17 63 21
 Fax : 04 96 17 63 20
 RCS Marseille
 SIRET : 50115522 APE 701 D

170

149